

# Comité de Suivi de Site

---

## Établissement KMG

**Réunion 26 septembre 2019**



PRÉFET DE  
L'ESSONNE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île-de-France

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

# CSS KMG

---

- **Bilan d'activité et de prévention des risques (Exploitant)**
- **Bilan des contrôles sur les installations de KMG (DRIEE)**
- **Questions diverses**

## ■ Bilan des contrôles sur les installations de KMG

---

**Une inspection depuis la CSS du 15/11/2018**

**Thèmes abordés lors de l'inspection du 28/08/2019**

- **Examen des suites données à la visite d'inspection du 4/07/2018**
  - ▶ une non-conformité non levée le jour de la visite : le débit en simultané des poteaux incendie pris 2 par 2 ne permet pas d'atteindre les préconisations du SDIS (111 m<sup>3</sup>/h au lieu de 120 m<sup>3</sup>/h. L'exploitant prévoit une nouvelle vérification des capacités des poteaux incendie avant la fin de l'année
  - ▶ Sur les 22 Remarques relevées, 10 ne sont pas encore levées

*Remarque : disposition insuffisamment documentée, mauvaise pratique, qui n'est pas un écart à un texte opposable. .*

*Non conformité : écart réglementaire n'impliquant pas directement une baisse notable du niveau de sécurité ou n'ayant pas d'impact important sur l'environnement.*

# Bilan des contrôles des installations

---

## Thèmes abordés lors de l'inspection 28/08/2019

- **Plan de modernisation des installations industrielles**

Inspection visuelle des cuves de stockage réalisée le 28/07/2019 : aucun défaut relevé.

- **Examen de l'étude de dangers**

L'exploitant a transmis le 27/02/2019 une nouvelle étude de dangers qui intègre les travaux réalisés sur le site.

L'inspection a demandé des précisions pour :

- ▶ la quantité des émulseurs présents ;
- ▶ la cotation de certains scénarios retenus
- ▶ la température de déclenchement des détecteurs thermiques du bâtiment D
- ▶ l'analyse du risque foudre



PRÉFET DE  
L'ESSONNE

# Bilan des contrôles des installations

## Inspection du 28/08/2019

### Travaux réalisés ou en cours de réalisation

- **Extinction automatique des bâtiments**
- **Mise en route des motopompes**
- **Mise en place de quais avec rétention et dispositif de rideau d'eau**
- **Climatisation des bâtiments D et P**
- **Remplacement de la cuve de 20 m<sup>3</sup> par une cuve de 30 m<sup>3</sup>**
- **Caractérisation des barrières passives valorisées dans l'EDD (murs coupe-feu, écran thermique, ...)**
- **Liaison entre bâtiment B et D**



PRÉFET DE  
L'ESSONNE

# Bilan des contrôles des installations

## Inspection du 28/08/2019

---

➤ Conclusion :

- **NC1 : Incapacité des poteaux incendie de fournir en simultané 2 par 2 un débit de 120 m<sup>3</sup>/h à 1 bar de pression**
- **Actualisation de l'analyse du risque Foudre**
- **10 remarques non levées**
- **5 remarques en lien avec l'EDD**

# Bilan des contrôles des installations

## Création de quai avec rétention



## Installation du système d'extinction

# CSS KMG

---

- Bilan d'activité et de prévention des risques (Exploitant)
- **Questions diverses**



PRÉFET DE  
L'ESSONNE

**Merci de votre attention**